

Objet : Compteur d'eau radio relevés
A l'attention de :

M. M. expert hygiène, gestion de l'eau
Et Mme A., responsable maintenance contrats

Recommandé AR n°

Lyon le 26 avril 2011

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre courrier du 21 avril sur lequel vous affirmez que je n'étais pas présente les 21 et 23 février derniers pour l'installation d'un compteur d'eau radio relevé, je tiens à vous préciser les points suivants ;

Le 21 février j'étais bien présente et j'ai bien ouvert ma porte.

Malgré le fait d'avoir indiqué aux installateurs mandatés par ~~Fxxxxxier~~ qu'étant hyperélectrosensible, je ne souhaitais pas pour raison de santé cette installation, la pose a tout de même été faite.

Ayant constaté une fuite d'eau sur ce nouveau compteur, je suis descendue au bas de l'immeuble où j'ai rencontré un autre installateur.

Après l'avoir informé sur la fuite et mon problème de santé, celui-ci m'a indiqué que ses collègues n'auraient pas du installer le compteur. Puis il a téléphoné à son chef Monsieur H. L. qui a demandé la dépose immédiate du nouveau compteur à condition que je lui fournisse les copies de mon certificat médical et de ma mise en invalidité par la sécurité sociale, ce que j'ai fait.

Vous constaterez donc que j'ai **bien respecté les termes de mon bail** et que c'est l'entreprise qui a procédé à la dépose. J'ai d'ailleurs conservé la boîte d'emballage du compteur.

A terme, lorsque tous les compteurs seront posés ainsi que leurs émetteurs et récepteurs, et que ces compteurs pourront détecter des fuites d'eau éventuelles, les pulsions seront alors quasi constantes. Je serai donc dans un environnement d'environ 200 compteurs et je subirais malgré moi leurs impacts.

Afin de vous permettre de prendre connaissance de ma problématique, je vous joins les documents suivants :

- Expertise de Pierre Le Ruz concernant les niveaux d'expositions Hyper Fréquences afférents aux systèmes de télérelevés des compteurs d'eau et d'électricité,
- Information sur les erreurs d'interprétation des radios fréquences, édité par la CRAM à l'usage du médecin du travail et du préventeur,
- Extrait de la mise à jour de l'expertise relative aux radios fréquences rendu public au Ministère de la Santé les 15 et 16 octobre 2009,
- Extrait du rapport de l'AFSSET concernant l'hypersensibilité électromagnétique,
- Mon certificat médical et ma mise en invalidité.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir m'autoriser **un relevé de confiance** que je m'engage à vous faire. Je vous remercie de toute l'attention que vous aurez bien voulu porter à ce courrier et vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

.....